

**DELIBERATION N° 2009/03-19 - CARTE SCOLAIRE 1<sup>er</sup> DEGRE : OUVERTURE D'UNE CLASSE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2009-2010**

**Rapporteur : Madame Christiane LENIZSKI**

L'Inspection Académique a fait parvenir à la ville de Ludres un courrier en date du 12 février 2009 lui indiquant les mesures envisagées concernant la carte scolaire pour la rentrée 2009-2010. Parmi ces mesures, il est proposé d'implanter une classe supplémentaire à l'école maternelle Pierre Loti.

En effet, Monsieur le Maire avait adressé à l'Inspection Académique un courrier en date du 13 janvier 2009 dénonçant les effectifs actuels et à venir, en les jugeant trop élevés pour les quatre classes de cette école.

Cette ouverture de classe permettra d'aboutir à une moyenne de 24,6 élèves par classe. Sans cette mesure, la moyenne d'élève par classe pourrait atteindre 30,75 élèves.

Monsieur le Maire a fait part à l'Inspecteur d'Académie de son consentement et de son avis très favorable.

Il est également précisé que la ville de Ludres dispose des locaux et équipements nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle classe.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de donner un avis très favorable sur le projet d'implantation d'une classe à l'école maternelle Pierre Loti pour la rentrée scolaire 2009-2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire.